

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Savoie



Commune de Fillière

300 rue des Fleuries
Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE
TEL. 04 50 22 82 32
accueil@commune-filliere.fr

Feuillet n° 2026-121

■ Délibération

N° 2026-97

Séance du 23 juin 2026

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni dans les locaux de la mairie annexe de Thorens-Glières – salle des mariages - 9 place de la République – Thorens-Glières – 74 570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2026-029 du 23 février 2026 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 3 Votants : 30

Présents : ANSELME C. - AUBERT F. - BANERAS H. - BARRES L. - BENEDETTI B. - BERTHOLIO C. - BOCQUET J. - BOCQUET N. - BOLLARD N. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHAPPAZ B. - DAUBERCIES A. - FAVRE-FELIX D. - FUMEX A. - GRANGE A. - GUENAT T. - GURLIAT C. - MAXENTI J-C. - MERCIER-GUYON C. - PONCET-FILLION S. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - RUBIN-DELANCHY J. - SONDAZ C. - TAGAND F. - THABUIS F. - VEYRAT-MASSON A.

Excusés : ALESINAC. (pouvoir à BOCQUET J.) - MACHEDA P. (pouvoir à GURLIAT C.) - ZANNINI D. (pouvoir à BENEDETTI B.)

Absents : LONGERAY A. - HEINIMANN A. - MEYNET P.

Secrétaire de séance : Jacques BOCQUET

Entendu l'exposé suivant :

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit qu'après l'approbation du compte financier unique (CFU), le conseil municipal doit procéder à l'affectation du résultat tel que constaté dans le CFU 2025

Le budget primitif 2026 a été voté le 23 février 2026, délibération n°2026-020, sans reprise anticipée des résultats pour l'année 2025 et sans restes à réaliser.

La délibération de reprise et d'affectation définitive des résultats doit intervenir après le vote du compte financier unique. Ainsi, les résultats de l'exercice 2025 seront alors intégrés dans le budget 2026 lors du budget supplémentaire de cette même année (BS 2026).

Rappel des règles applicables en matière d'affectation de résultat :

- Le résultat d'investissement 2025 est inscrit au budget 2026 (nature 001) en dépenses ou en recettes selon qu'il s'agisse d'un déficit ou d'un excédent. Il ne fait pas l'objet d'émission d'un mandat ou d'un titre mais il est constaté et intégré dans le résultat de clôture de l'exercice 2026 ;
- Le résultat de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'investissement et besoin de financement des restes à réaliser) ;
- Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde peut être affecté en investissement (nature 1068 avec l'émission d'un titre) ou conservé en fonctionnement et inscrit au budget 2026 (nature 002 sans l'émission d'un titre) et sera constaté dans le résultat de clôture de l'exercice 2026.

Section de fonctionnement	Résultats propres à 2025	10 673 223.72 €	12 491 453.38 €	1 818 229.66 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2024)	- €	200 000.00 €	200 000.00 €
	Résultat à affecter	10 673 223.72 €	12 691 453.38 €	2 018 229.66 €
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'investissement	Résultats propres à 2025	5 995 289.34 €	6 596 017.97 €	600 728.63 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2024)	- 1 591 445.68 €	-	- 1 591 445.68 €
	Résultat à affecter	4 403 843.66 €	6 596 017.97 €	- 990 717.05 €
Restes à réaliser au 31.12.2025	Section de fonctionnement	- €	- €	- €
	Section d'investissement	817 044.00 €	937 572.00 €	120 528.00 €

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les résultats de l'exercice 2025 du budget principal ont été présentés à l'assemblée délibérante,

Vu la délibération n°2026-020 du 23 février 2026 portant sur le vote du budget primitif 2026,

Vu la délibération n°2026-094 du 23 juin 2026 adoptant le compte financier unique 2025 du budget primitif,

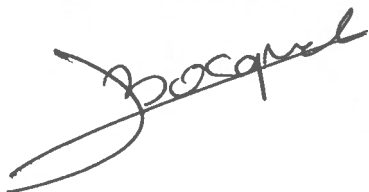
Considérant que la proposition d'affectation des résultats suivante est faite à l'assemblée délibérante :

Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2025	2 018 229.66 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	51 385.00 €
1068 Excédents de fonctionnement	1 966 844.66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget principal 2026 de la Commune de Fillière, telle que détaillée ci-avant.

Le Secrétaire de séance
Jacques BOCQUET



Le Maire
Christian ANSELME



